



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BTS

Question écrite n° 49466

Texte de la question

M. André Vézinhét attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants en économie sociale et familiale au sujet du projet de réforme, applicable dès la rentrée prochaine, du BTS d'économie sociale et familiale. Ils s'étonnent en particulier de la diminution annoncée du nombre d'heures consacrées à la pratique, en " alimentation " par exemple et de leur suppression en " habillement " dans le cursus de formation des étudiants. Ils auraient souhaité que cette réforme du BTS soit en adéquation avec celle du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale prévue elle aussi pour le mois de septembre 2009 et considèrent que la formation à ce diplôme d'État préparant les étudiants au travail social et à l'accompagnement des publics en difficulté dans les problèmes de la vie quotidienne, de la santé, de l'alimentation et du cadre de vie, ne peut se permettre d'occulter les enseignements pratiques. Il lui demande de lui préciser si telles sont bien ses intentions.

Texte de la réponse

Le brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale », dont la dernière rénovation remonte maintenant à douze ans, devait être adapté aux nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les professionnels de l'économie sociale familiale (ESF). À côté des activités traditionnelles de ce secteur, telles que la gestion des budgets des familles, la santé ou l'hygiène, d'autres compétences sont renforcées ou apparaissent, comme l'animation d'équipes, le développement durable ou la gestion de projet. L'importance des travaux pratiques (TP) n'a pas été négligée dans le référentiel de certification. Formellement détaillés, ils représentent près d'un tiers du volume horaire d'enseignement en première année. Les enseignements sont par ailleurs complétés par treize semaines de stage réparties sur les deux années de formation. La rénovation des référentiels du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » et celle du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ont été envisagées conjointement. En effet, les projets de texte mentionnent que la moitié des domaines de compétence à valider pour l'obtention du diplôme d'État de conseiller ESF est acquise dans le cadre du BTS du même nom. Concernant les compétences en matière d'alimentation, il est à souligner que les titulaires de ces diplômes ne sont pas à proprement parler des professionnels de la nutrition, même s'ils assurent des actions de prévention liées à l'alimentation et à l'hygiène. C'est pour cette raison que les TP « alimentation » du BTS ESF ont été orientés dans une visée éducative en portant par exemple sur la connaissance des modes de cuisson ou sur les conséquences pour la santé de la qualité nutritionnelle des aliments. Pour ce qui est de l'habillement, le groupe de travail chargé de préparer la rénovation de la formation n'a pas considéré, dans sa majorité, que cette technicité devait être privilégiée même si, indiscutablement, une activité liée à l'habillement peut faciliter la création de liens sociaux, notamment par la mise en place d'ateliers. La place du technicien supérieur ESF, et a fortiori du conseiller, est d'organiser ces ateliers mais non de les animer directement. La création du diplôme d'État de technicien en intervention sociale familiale (diplôme de niveau IV) répond à ce besoin de technicité et a logiquement entraîné, pour assurer la cohérence des niveaux de formation, une redéfinition des activités des titulaires du BTS ESF dans ce domaine. Enfin, il convient de rappeler que le BTS ESF et le DE CESF sont des diplômes cosignés avec le ministère en charge des affaires

sociales et qu'ils s'inscrivent dans le périmètre de deux commissions professionnelles consultatives (CPC), la CPC « secteurs sanitaire, social et médicosocial », compétente pour les diplômes du ministère en charge de l'enseignement supérieur, et la CPC « travail social et intervention sociale » pour ceux relevant du ministère en charge des affaires sociales. Ces deux commissions ont soutenu la rénovation du DE CEF. Les travaux sur le BTS ESF ont été approuvés par la réunion conjointe de ces deux instances.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhel](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49466

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4774

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7506